

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DUPLESSIS**

**VILLE DE FERMONT**

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 14 février 2022, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire  
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Bernard DUPONT (via Zoom),  
Monsieur Danny BOUCHARD (via Zoom),  
Madame Cindy VIGNOLA (via Zoom),  
Monsieur Marco OUELLET,  
Monsieur Daniel BERGERON,  
Monsieur Shannon POWER.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général (via Zoom), sont aussi présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT DE LA DÉCISION DE L'ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE / CINDY VIGNOLA, CONSEILLÈRE, VILLE DE FERMONT

2. Résolution – adoption des procès-verbaux;
3. Résolution – adoption des comptes à payer;
4. Résolution pour accepter le contrat avec le Groupe CLR;
5. Résolution pour accepter le plan de services du Centre d'ordinateurs S.T.O.;
6. Résolution pour accorder des subventions à différents organismes pour l'année 2022;
7. Résolution pour adopter le règlement numéro 473 pour déterminer les taux de taxes municipales pour l'exercice financier 2022;
8. Résolution pour adopter le règlement numéro 474 pour permettre un programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels;
9. Résolution pour mandater une ressource en architecture afin de fournir des services conseils à la Ville de Fermont;
10. Résolution relative à la sécurité relative à la sécurité incendie à l'aéroport de Wabush;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

11. Résolution pour déposer une planification budgétaire relative à la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt;
12. Résolution pour accepter l'offre de service de l'entreprise Galerie du tapis D'Astous et Frères inc. pour l'achat et l'installation du plancher à la salle de quilles;
13. Résolution pour accepter l'offre de service de l'entreprise Galerie du tapis D'Astous et Frères inc. pour l'achat et l'installation d'un tapis dans le corridor de l'aréna;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

14. Résolution – fermeture de la séance.

**R22-02-01**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

**R22-02-02**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022 et des procès-verbaux des assemblées extraordinaires du 31 janvier 2022 et du 7 février 2022;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ADOPTÉE

**R22-02-03**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 janvier 2022, au montant de **2 249 546,98 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

**NUMÉRO 02-22**

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes C-19*, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

|   |                        |                               |
|---|------------------------|-------------------------------|
| ▶   | <u>3 401 466,66 \$</u> |                               |
| Paiements internet : 3671 à 3693                                      |                        | 427 664,20 \$                 |
| Paiements par chèque : 26306 à 26320; 26322 À 26352;<br>26354 à 26387 |                        | 539 157,71 \$                 |
| Paiements par Transphère : S10677; S10679 à S10735                    |                        | <u>941 743,40 \$</u>          |
| Chèques de moins de 1 000 \$  | 23 014,05 \$           |                               |
| Chèques de plus de 1 000 \$   | <u>1 885 551,26 \$</u> |                               |
|   | 1 908 565,31 \$        |                               |
|   |                        | <u>3 115 912,40 \$</u>        |
| Dépôts de paies # 01 à 04   |                        | <u>340 981,67 \$</u>          |
| <b>GRAND TOTAL</b>  |                        | <b><u>2 249 546,98 \$</u></b> |

*Sandra Gagnon*

\_\_\_\_\_  
Sandra GAGNON,  
Trésorière.

R22-02-04

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE CONTRAT AVEC LE GROUPE CLR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission du Groupe CLR pour la location de radios portatifs;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le contrat avec le **GROUPE CLR, pour une période de 12 mois, renouvelable, aux montants suivants :**

|                              |                         |
|------------------------------|-------------------------|
| <b>Service incendie :</b>    | <b>699,05 \$/mois</b>   |
| <b>Services techniques :</b> | <b>1 278,05 \$/mois</b> |
| <b>Service des loisirs :</b> | <b>119,85 \$/mois</b>   |
| <b>Sécurité civile :</b>     | <b>119,85 \$/mois</b>   |
| <b>Service ambulancier :</b> | <b>329,55 \$/mois</b>   |

**Pour un total de 2 626,25 \$ par mois, taxes en sus;**

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**R22-02-05**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PLAN DE SERVICES DU CENTRE D'ORDINATEURS S.T.O.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition de plan de services du Centre d'ordinateurs S.T.O.;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'ordinateurs S.T.O. assure la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le plan de services du Centres d'ordinateurs S.T.O. pour le support informatique de la Ville de Fermont au montant de 75 000 \$ taxes en sus, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022;

QUE les fonds soient pris dans les postes budgétaires :

02 110 00 414  
02 130 00 414  
02 140 00 414  
02 220 00 414  
02 231 00 414  
02 310 00 414  
02 701 10 414

ADOPTÉE

**R22-02-06**

**RÉSOLUTION POUR ACCORDER DES SUBVENTIONS À DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2022**

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la Trésorière à payer les subventions accordées aux différents organismes pour l'année 2022 :

|                                       |                  |
|---------------------------------------|------------------|
| <b>Comité de spectacles</b>           | <b>35 000 \$</b> |
| <b>Entretien des parcs</b>            | <b>12 000 \$</b> |
| <b>Maison d'aide et d'hébergement</b> | <b>15 000 \$</b> |
| <b>Taïga Carnaval</b>                 | <b>25 000 \$</b> |
| <b>Organismes jeunesse</b>            | <b>55 000 \$</b> |
| <b>Autres organismes</b>              | <b>20 000 \$</b> |

ADOPTÉE

**R22-02-07**

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 473 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la Conseillère Cindy VIGNOLA, et que le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire tenue le 7 février 2022;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 473 pour déterminer les taux de taxes municipales pour l'exercice financier 2022 soit et est par la présente adopté;

ADOPTÉE

**R22-02-08**

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 474 POUR PERMETTRE UN PROGRAMME DE SUBVENTION RELATIF À L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT RÉSIDENTIELS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Danny BOUCHARD, et que le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire tenue le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec demande à chaque municipalité du Québec de se doter d'un règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire aider financièrement ses citoyens pour l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 474 pour permettre un programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulements résidentiels soit et est par la présente adopté;

ADOPTÉE

**R22-02-09**

**RÉSOLUTION POUR MANDATER UNE RESSOURCE EN ARCHITECTURE AFIN DE FOURNIR DES SERVICES CONSEILS À LA VILLE DE FERMONT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est propriétaire de résidences devant faire l'objet de réparations et de rénovations, notamment au 2, rue du Lac, au 12, rue du Lac, au 36, rue du Lac et au 13, rue Fernandes;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de standardiser les matériaux, travaux et aménagements, de préparer des relevés et des estimés et un échéancier de réalisation ainsi que de faire rapport au conseil municipal à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'UNE architecte est résidente de Fermont et qu'elle est disposée à fournir des services-conseils à la Ville en matière d'architecture;

CONSIDÉRANT QUE ces conseils pourront être utiles dans le cadre de travaux futurs sur d'autres bâtiments résidentiels;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

DE MANDATER Madame Naomie McMahon Hodebert, architecte, afin de fournir des services-conseils en matière d'architecture à la Ville de Fermont;

DE CONSTITUER une banque de deux cents (200) heures de services professionnels au taux horaire de 45 \$, tous frais inclus, pour une dépense totale avant taxes n'excédant pas 9 000 \$;

DE MANDATER Monsieur Étienne Bergeron, coordonnateur de projets, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**R22-02-10**

**RÉSOLUTION RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE À L'AÉROPORT DE WABUSH**

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport de Wabush dessert la région de Labrador West et les communautés de Labrador City, de Wabush et de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE cet aéroport est une infrastructure stratégique pour le transport des biens, des personnes, les vols nolisés de l'industrie minière du Labrador et du Québec ainsi que pour la diversification économique régionale;

CONSIDÉRANT la lettre du 7 janvier 2022 de Monsieur Chris Bussey de l'Union canadienne des employés des transports, soulevant diverses dérogations à la réglementation fédérale relatives à l'absence d'opérations de sécurité incendie aéroportuaire à l'aéroport de Wabush;

CONSIDÉRANT la lettre du 28 janvier 2022 de Monsieur Jason Brown, M.H.A., pour le Labrador West, demandant au ministre des Transports, l'Honorable Omar Alghabra, le rétablissement d'un service de sécurité incendie aéroportuaire conforme aux normes fédérales, à l'aéroport de Wabush;

CONSIDÉRANT la préoccupation du Conseil municipal de la Ville de Fermont à propos de l'absence de service de sécurité incendie à l'aéroport de Wabush;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au ministre des Transports, l'Honorable Omar Alghabra, le rétablissement d'un service de sécurité incendie aéroportuaire conforme aux normes fédérales, à l'aéroport de Wabush;

D'APPUYER les demandes des villes de Labrador City, de Wabush et du comté de Labrador West aux fins des présentes;

DE SOLLICITER l'appui de Madame Marilène Gill, députée de Manicouagan, aux fins des présentes;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Monsieur Jordan Brown, député de Labrador West, à Madame Yvonne Jones, députée du Labrador, à Madame Belinda Adams, mairesse de Labrador City, et à Monsieur Ron Barron, maire de Wabush.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**R22-02-11**

**RÉSOLUTION POUR DÉPOSER UNE PLANIFICATION BUDGÉTAIRE  
RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTÉNUATION DES  
RISQUES LIÉS AUX FEUX DE FORÊT**

CONSIDÉRANT l'étude de vulnérabilité aux incendies de forêt pour la Ville de Fermont réalisée par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et transmise à la Ville à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées à cette étude et la volonté du conseil municipal de réaliser divers travaux et initiatives pour mieux protéger la Ville, les bâtiments et installations d'éventuels feux de forêts sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP), en collaboration avec la Société du Plan Nord, propose une aide financière aux municipalités nordiques qui souhaitent mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt par le biais du Cadre pour la prévention de sinistres (CPS);

CONSIDÉRANT QUE la planification budgétaire des mesures d'atténuation doit être soumise au MSP dans les meilleurs délais, en vue de la signature d'une entente de financement d'ici le 31 mars 2022, et que les travaux doivent être complétés pour le 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Yann Shaw, directeur du Service de sécurité incendie, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin de préparer et de déposer une planification budgétaire relative à la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt;

DE SOLLICITER l'aide financière du MSP, par le biais du CPS, aux fins des présentes;

D'AUTORISER Monsieur Martin St-Laurent, maire, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous les documents en lien avec ce projet, dont l'entente de financement avec le MSP visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la ville de Fermont;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin.

ADOPTÉE

**R22-02-12**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE  
GALERIE DU TAPIS D'ASTOUS ET FRÈRES INC. POUR L'ACHAT ET  
L'INSTALLATION DU PLANCHER À LA SALLE DE QUILLES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire procéder à la rénovation de la salle de quilles de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de l'entreprise Galerie du tapis D'Astous et Frères inc.;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de service de l'entreprise Galerie du tapis D'Astous et Frères inc. pour un montant de 20 270,56 \$ taxes en sus;

QUE les fonds soient pris à même le surplus libre.

ADOPTÉE

**R22-02-13**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE GALERIE DU TAPIS D'ASTOUS ET FRÈRES INC. POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN TAPIS DANS LE CORRIDOR DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE le tapis de l'aréna menant aux chambres des joueurs est désuet, qu'il ne colle plus au sol et qu'il devient dangereux pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de l'entreprise Galerie du tapis D'Astous et Frères inc.;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de service de l'entreprise Galerie du tapis D'Astous et Frères inc. pour un montant de 16 500 \$, taxes en sus;

QUE les fonds soient pris à même le poste budgétaire 02 701 30 520.

ADOPTÉE

**R22-02-14**

**RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉE

*Martin St-Laurent*

\_\_\_\_\_  
MAIRE

*Marie Philippe Couture*

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE